



## Licenciement économique CSP prud 'homme

Par **bouka**, le **12/06/2014** à **19:54**

Bonjour,

En cours de licenciement économique, mon employeur m'a proposé un CSP.

Ma question, car selon ce qui s'est passé, je sais que c'est un licenciement camouflé : Alors

- 1) Est ce que je peux attaquer mon employeur aux prud'hommes même si j'ai signé un csp ?
- 2) Est ce que je vais toucher des indemnités de licenciement avec un csp ?
- 3) Si je gagne aux prud'hommes, devrai-je remboursé pôle emploi csp ? à quelle hauteur ?

Petite précision, j'ai moins d'un an de contrat.

Cdt  
Cédric

Par **moisse**, le **13/06/2014** à **20:12**

Bonsoir,

OUI

OUI

NON

Mais les indemnités en licenciement économique sont supérieures à celles versées en cas de cause réelle et sérieuse.

Il ne faut donc pas louper votre coup; surtout avec une faible ancienneté.